CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS?

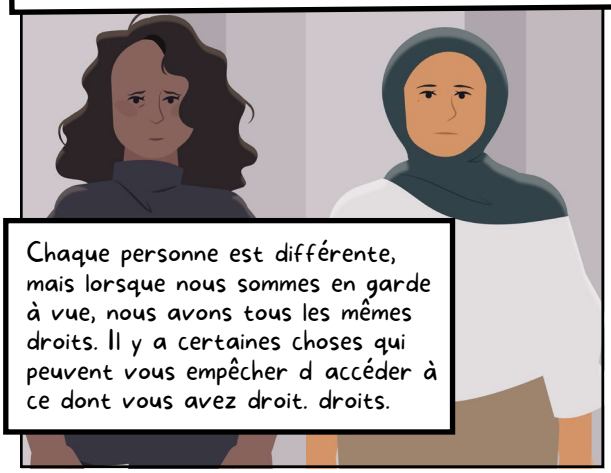

Chaque personne est différente, mais lorsque nous sommes en garde à vue, nous avons tous les mêmes droits. Il y a certaines choses qui peuvent vous empêcher d accéder à ce dont vous avez droit. droits.

Par exemple, le fait d'avoir du mal à lire, d'avoir des troubles de l'apprentissage comme l'autisme ou le ADHD, ou que l'anglais ne soit pas votre première langue, peut rendre les choses difficiles.

Si vous pensez que vous avez un problème de communication qui doit être pris en compte, parlez-en immédiatement à un officier. Cela vous aidera à obtenir l'aide dont vous avez besoin, y compris l'accès à un interprète.

S'il y a des personnes dont vous êtes seule responsable, comme un enfant ou un parent âgé, informez-en immédiatement un officier de la police afin que des mesures soient mises en place pour leur prise en charge.

Il se peut que vous ne soyez pas physiquement au mieux de votre forme lors de votre garde à vue. Vous avez droit à des soins médicaux si vous êtes blessée ou souffrante. Demandez ces soins si vous en avez besoin.

Le placement en garde à vue peut sembler très anarchique, mais les officiers de garde à vue doivent prévenir une personne de l'endroit où vous vous trouvez si vous le leur demandez.

Le droit à un conseil juridique est peut-être le plus important de tous.

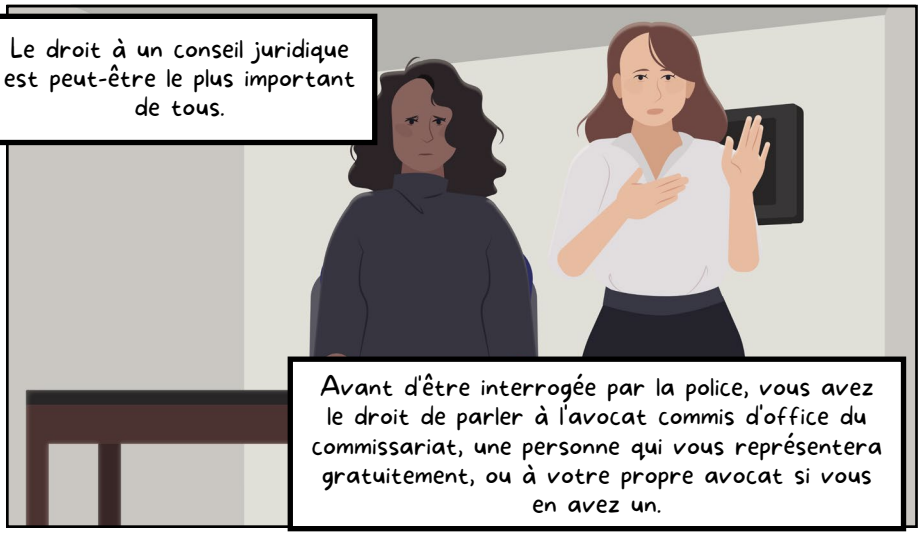

Avant d'être interrogée par la police, vous avez le droit de parler à l'avocat commis d'office du commissariat, une personne qui vous représentera gratuitement, ou à votre propre avocat si vous en avez un.

Si vous ne devez retenir qu'une seule chose - demandez à un officier de garde à vue de vous montrer un document qui énonce vos droits.

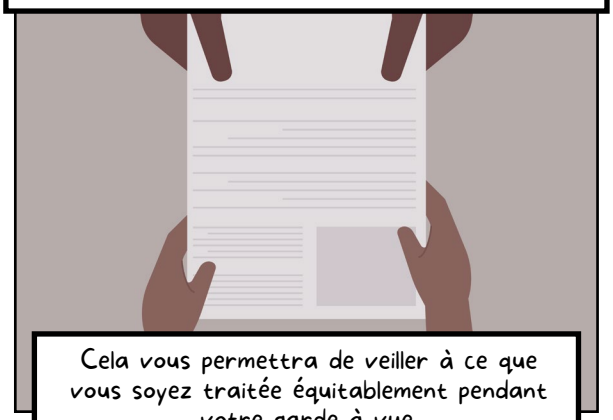

Cela vous permettra de veiller à ce que vous soyez traitée équitablement pendant votre garde à vue.

© Safer London 2024. Charity Registration No. 1109444 | Company Registration No. 5190766